

Prévoyance Professionnelle

Sécurisez votre activité et vos proches en cas d'aléas de la vie.

Avec APRIL Prévoyance Pro Premium, vous assurez la pérennité de votre activité et la protection de vos proches.

CONTRAT ÉLIGIBLE MADELIN

Rendez-vous sur **april.fr**

Une couverture prévoyance est indispensable en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès

Une maladie, un accident, une hospitalisation... Comment maintenir vos revenus et protéger votre famille si un événement grave survient ?
En tant que TNS, votre régime obligatoire ne suffira pas pour une couverture complète !

APRIL vous propose une solution de prévoyance pour compenser la perte de vos revenus en cas de coup de dur et ainsi :



Maintenir votre niveau de revenus si vous êtes dans l'impossibilité de travailler

Dans quels cas ?

- Arrêt de travail temporaire
 - Invalidité permanente liés à une maladie, une hospitalisation ou un accident survenu dans le cadre privé ou dans le cadre de votre activité.
- ✓ Versement d'indemnités journalières ou d'une rente mensuelle



Protéger l'avenir de votre famille

Dans quels cas ?

- Incapacité totale et irréversible d'exercer toute activité génératrice de revenus : la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)
 - Décès
- ✓ Versement d'un capital au bénéficiaire désigné (inclus)
- ✓ Versement d'une rente à votre conjoint (option)
- ✓ Versement d'une rente à vos enfants (option)

Avec APRIL Prévoyance Pro Premium, bénéficiez de :

GARANTIES TRÈS PROTECTRICES

Vous êtes couvert en cas de :

- séjours professionnels **à l'étranger**⁽¹⁾ ;
- pratique de **sports amateurs** ;
- pathologies liées au **dos** ;
- **temps partiel thérapeutique** ;
- pathologie **psychiatriques et/ou psychiques** (option) ;
- invalidité : nous tenons compte **exclusivement des conséquences de l'invalidité sur votre activité**⁽²⁾ afin de mieux vous indemniser le cas échéant (option).

INDEMNISATION FORFAITAIRE

En cas d'arrêt de travail ou d'invalidité, vous percevrez une **prestation versée forfaitairement**⁽³⁾, jusqu'à **1100€ par jour**.

Lors de votre adhésion, **vous avez le choix** de percevoir ces prestations :

- sous déduction de votre Régime Obligatoire
- en complément de votre Régime Obligatoire

TARIFS AVANTAGEUX

Vous réaliserez des économies si vous :

- **adhérez le plus tôt possible** : plus vous souscrivez jeune, plus votre tarif sera compétitif.
- **créez ou reprenez une entreprise** : profitez d'un tarif privilégié pendant les 3 premières années de votre activité ou de votre reprise (-15% la première année, -10% la deuxième année et -5% la troisième année sur la cotisation annuelle).
- **employez 5 salariés ou plus** : bénéficiez d'une réduction spécifique.

DÉDUCTIBILITÉ MADELIN

Vous pouvez déduire vos cotisations de vos impôts grâce à la loi Madelin, dans la limite des plafonds et conditions fixés par la réglementation.

(1) Hors séjours ou déplacements professionnels à l'étranger, dans les pays ou zones qui, au moment du départ, sont « formellement déconseillés » ou « déconseillés » par le Ministère des affaires étrangères, quand bien même vous avez une raison impérative professionnelle de vous y rendre.

(2) Hors métiers du BTP / gros œuvre.

(3) Vérification des revenus uniquement en cas de sinistre durant les 2 premières années d'adhésion ou si les indemnités journalières dépassent 400 €.

Un contrat de prévoyance modulable et adapté à vos besoins

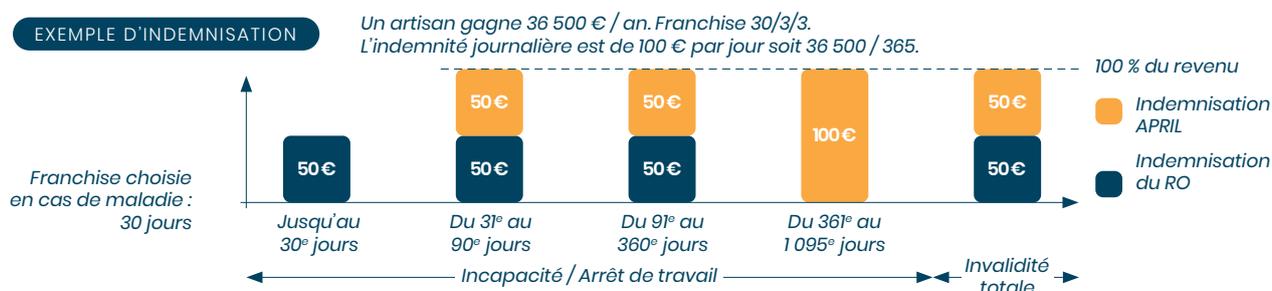
En cas d'arrêt de travail

Une maladie, un accident ou une blessure vous oblige à suspendre momentanément votre activité professionnelle. Dans ce cas, vous n'êtes plus assuré(e) de percevoir un revenu suffisant pour subvenir à vos besoins quotidiens. Avec APRIL, vous percevez des indemnités journalières qui vous permettent de maintenir votre niveau de revenus.

1. Choisissez **le montant que vous souhaitez couvrir** et le mode d'indemnisation qui correspond le mieux à vos besoins.

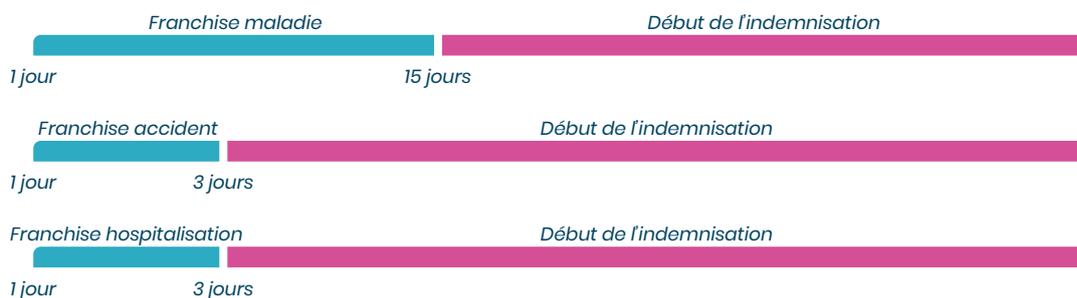
A la souscription, vous avez le choix entre un versement forfaitaire :

- sous déduction du Régime Obligatoire (RO) : au moment du sinistre, les prestations de votre RO seront déduites du montant souscrit.
- en complément du Régime Obligatoire : les prestations versées correspondront aux montants souscrits. Elles interviennent en complément de votre RO.



2. Choisissez **la durée de votre franchise en cas de maladie, accident et hospitalisation** parmi 10 choix : 7/3/0 • 7/3/3 • 15/3/0 • 15/3/3 • 30/3/0 • 30/3/3 • 30/30/30 • 60/60/60 • 90/90/90 • 365/365/365

EXEMPLE 15/3/3 - Maladie/Accident/Hospitalisation



En cas d'invalidité

En cas d'invalidité permanente, qu'elle soit partielle ou totale, APRIL vous verse une rente jusqu'à votre départ en retraite (au plus tard jusqu'à vos 67 ans inclus).

EXCLUSIVITÉ APRIL

Toujours dans une logique de personnalisation, lors de la souscription à notre contrat, **4 critères** s'offrent à vous **pour définir une rente au plus proche de vos besoins** :

- versement d'une **rente dès 33 %** d'invalidité
- versement d'une **rente dès 15 %** d'invalidité



- application d'un **barème croisé**, qui tient compte des conséquences de l'invalidité fonctionnelle + professionnelle
- application d'un **taux pro**, qui tient compte uniquement des conséquences de l'invalidité professionnelle.

Professions éligibles selon combinaisons

	Barème croisé	Option Taux Professionnel
Option 15 %	Dentistes, stomatologues, sages-femmes, experts-comptables, commissaires aux comptes, avocats, notaires et professions médicales affiliées à la CARMF	Toutes professions hors BTP/Gros œuvre
33 %	Toutes professions	Toutes professions hors BTP/Gros œuvre

En cas d'arrêt de travail et d'invalidité



Confort Psy (option)

APRIL prend en charge les maladies liées à des problèmes psychologiques (y compris le burn out).



Exonération des cotisations (option)

Vous êtes exonéré des cotisations liées à vos garanties Incapacité Temporaire Totale de travail, Invalidité Permanente Totale et Confort psy, si vous êtes indemnisé par APRIL au titre de ces garanties.

En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA)

Pour protéger votre famille, avec l'offre APRIL Prévoyance Pro Premium, vous êtes obligatoirement couvert en cas de Décès ou de PTIA.

DÉCÈS / PTIA

- ✓ Versement d'un capital ou d'une rente viagère en cas de décès, jusqu'à 1,6M€.

DOUBLE EFFET

- ✓ Doublement du montant capital Décès / PTIA :
 - si votre conjoint décède simultanément ou
 - si votre conjoint décède dans les deux ans suivant votre décès ou la reconnaissance de votre PTIA

Les APRIL :

- Option Décès / PTIA accidentel : le capital garanti est doublé en cas de décès ou de PTIA consécutif à un accident.
- Option Rente Éducation : versement d'une rente mensuelle à vos enfants en fonction de leur âge et correspondant :
 - au montant souscrit jusqu'à leur 11 ans
 - au montant souscrit majoré de 50 % de leur 12 à 17 ans
 - au montant souscrit majoré de 100 % de leur 18 à 28 ans en cas de poursuite d'études
- Option Rente viagère de conjoint : versement d'une rente mensuelle à votre conjoint marié ou pacsé

Une adhésion simple et rapide

Les APRIL :



Un parcours d'adhésion 100% digital facile et intuitif disponible à tout moment depuis chez vous.



Une décision affichée dans 100 % des cas.



Un questionnaire médical en ligne sur un espace sécurisé.



Un conseiller par téléphone, si besoin, pour vous accompagner et vous conseiller.

Des avantages inclus dans votre contrat

● Un espace en ligne pour gérer votre contrat



Accessible sur ordinateur, tablette et mobile.

- Déclarez votre sinistre en ligne et en cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail : votre demande est étudiée en 24h.
- Accédez au détail de votre contrat et à tous vos documents (certificat d'adhésion, appel de cotisation, cotisations générales...) 24h/24 et 7j/7.
- Actualisez vos informations personnelles : RIB, adresse, téléphone, e-mail.

Plus d'informations sur

<https://monespace.april.fr>

● Des réductions partenaires ⁽¹⁾

En tant que client APRIL, vous bénéficiez de réductions exclusives auprès de nombreuses enseignes.

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

Des avantages pour votre santé et des moments de bien-être grâce à nos partenaires.

Garmin, Weight Watchers, Edel Nutrition, Thalazur, Nutrisens, Nutrisens Sport, l'Orange bleue

LOISIRS

Des réductions sur des activités variées, à partager en famille ou entre amis.

Wonderbox, Réduc CE, Intersport Montagne, Coffret Cadeau Magazines, Smartbox, Dakotabox, Skipower, Plusdemags.com, Ciné chèque

VIE QUOTIDIENNE

Des tarifs privilégiés auprès de prestataires de services ou d'enseignes généralistes.

O2, BUT, les Gentlemen du déménagement, Recettes & Cabas, Ultra Premium Direct, Complétude, Rent & Drop, Retraite Plus

VACANCES

Des avantages tarifaires pour vos séjours à la mer, à la montagne, à la campagne, en ville, en France ou à l'étranger.

Odalys Vacances, Odalys Plein Air, Belambra, Pierre & Vacances, VVF Villages, Center Parcs, Vacances bleues, FRAM, Promovacances, la France du Nord au Sud, Villages Nature Paris, Maeva, Adagio, Pierre & Vacances Premium

(1) Les réductions auprès de nos partenaires sont valables uniquement en France Métropolitaine (hors Caraïbes, Réunion et Mayotte).

Complétez votre couverture pour vous et vos salariés

2 contrats
= des économies !

-10%
VIAGER SUR LE
CONTRAT
PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE*

En souscrivant un contrat santé collective ou santé professionnelle et un contrat prévoyance professionnelle, bénéficiez de nombreux avantages.

POUR VOUS

HOMME CLÉ ET ASSOCIÉS

Préservez la pérennité de l'entreprise en cas de perte de l'homme clé ou d'un associé.

GARANTIE CHÔMAGE

Assurez vos revenus en cas de perte d'emploi.

CONTRAT
ÉLIGIBLE
LOI MADELIN

FRAIS GÉNÉRAUX PERMANENTS

Couvrez vos frais fixes professionnels (loyer, dépenses d'eau, salaires des employés, frais de remplacement...) en cas d'arrêt de travail.

SANTÉ PROFESSIONNELLE

Couvrez vos frais de santé avec les contrats Santé Pro APRIL, Santé Pro Solution et Santé Pro Premium.

POUR VOS SALARIÉS

SANTÉ COLLECTIVE

Respectez vos obligations de mise en place d'un contrat de complémentaire santé pour tous vos salariés.

PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Protégez vos salariés avec un contrat de prévoyance adapté à leurs besoins et leur situation familiale.



* Sous conditions : pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre assureur-conseil.

Une gestion de qualité avec APRIL

Depuis sa création, APRIL change l'image de l'assurance, en offrant à ses clients et partenaires une très grande qualité de service, par une relation simple et conviviale et par une gestion de qualité.



OBJECTIFS QUALITÉ

- Des conseillers disponibles
- Délai de gestion réactif
- Fiabilité de gestion
- Fiabilité des réponses apportées



92%⁽¹⁾

de nos clients se déclarent satisfaits d'APRIL Santé Prévoyance, dont 49 % très satisfaits.

(1) Baromètre annuel de satisfaction réalisé par l'institut Praxis auprès de 1 504 clients par téléphone de Mai à Juillet 2021 (cumul des clients se déclarant très et satisfaits).



DES CONSEILLERS DISPONIBLES

Lors de votre adhésion, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé dans le recueil de votre état de santé, avec la Télésélection médicale

●
Nos conseillers vous répondent 6j/7 de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi



UN TRAITEMENT EFFICACE DE VOS DEMANDES

Gagnez du temps avec l'adhésion 100% en ligne



UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

La Fondation APRIL s'engage tous les jours pour une « santé autrement » à travers ses actions et ses publications

Comment déposer une réclamation ?

La qualité de nos services est au cœur de nos engagements, mais toutefois si vous êtes mécontent des services fournis par notre société, vous pouvez vous adresser **en premier lieu à votre conseiller habituel** :

- par téléphone au 09 74 50 20 20,
- ou par mail à relationclient@april.com,
- ou par courrier à l'adresse suivante : APRIL Santé Prévoyance - 114 Bd Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03,
- ou depuis le formulaire « insatisfaction » depuis votre Espace Assuré.

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser en second lieu votre demande à notre Service Réclamations :

- par mail : reclamations@april.com,
- ou par courrier : APRIL Santé Prévoyance - Service Réclamations - 114 Bd Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03

Sous 10 jours ouvrables, nous nous engageons à vous apporter une réponse ou, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de ce délai, à vous communiquer le nouveau délai de traitement, qui ne pourra excéder 2 mois.

Si le désaccord persiste, vous pouvez faire appel au Médiateur compétent :

Toute demande de médiation doit avoir été précédée d'une réclamation écrite auprès de nos services. Si la

réponse apportée ne vous satisfait pas ou si vous n'avez pas obtenu de réponse depuis plus de deux mois, vous pouvez saisir La Médiation de l'Assurance.

- Aucune action judiciaire ne doit avoir été engagée.
- Cette démarche ne vous empêche pas d'engager ultérieurement d'autres procédures de recours si vous le souhaitez.
- Le médiateur exerce sa mission gratuitement et en toute indépendance.

Vous pouvez contacter La Médiation de l'Assurance :

- Par courrier : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09
- Ou avec le formulaire de saisine sur le site de la Médiation de l'Assurance : <http://www.mediation-assurance.org/>
Rubrique : Je saisis le Médiateur

Si vous avez adhéré à la Convention à distance par Internet, vous pouvez également saisir le Médiateur compétent en déposant plainte sur la plateforme de la Commission Européenne pour la résolution des litiges accessible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Nous vous conseillons de toujours vous adresser au préalable à notre Service Réclamations qui vous orientera au mieux et pourra vous fournir des informations sur la constitution du dossier de demande de médiation.

APRIL, l'assurance en plus facile

APRIL est le leader du courtage grossiste en France avec un réseau de 15 000 courtiers partenaires. Les 2 300 collaborateurs d'APRIL ont l'ambition de proposer à leurs clients et partenaires - particuliers, professionnels et entreprises - une expérience remarquable alliant le meilleur de l'humain et de la technologie, en santé et prévoyance des particuliers, professionnels et TPE, en assurance des emprunteurs, en santé internationale et en dommages de niches. A l'horizon 2023, APRIL ambitionne de devenir un acteur digital, omnicanal et agile, champion de l'expérience client et leader sur ses marchés.

Le groupe APRIL opère dans 16 pays et a enregistré en 2021 un chiffre d'affaires de 544M€.

Contactez
votre assureur-conseil :


association
des assurés
april

ÉCOUTER - AGIR - SOUTENIR

Tout adhérent d'un contrat souscrit par l'Association des Assurés APRIL, devient automatiquement membre de l'Association. Vous accédez ainsi, au-delà de vos garanties d'assurance, aux soutiens de l'Association* :

- **Soutien Juridique** : des équipes de juristes vous informent dans tous les domaines de la vie quotidienne (droit de la famille, du travail, de la santé, de la consommation...),
- **Soutien Hospitalisation** : pour faciliter votre retour au domicile (garde d'enfants, aide-ménagère...),
- **Soutien Frais de Santé, Soutien Psychologique, Soutien Cotisations et Soutien Aidants** : en cas de coup dur et sous certaines conditions de ressources, l'Association peut prendre en charge tout ou partie de vos frais de santé onéreux, de votre cotisation d'assurance ou des frais de séjour de répit pour un membre de votre famille dépendant.

* Retrouvez toutes les conditions de ces soutiens sur www.association-assures-april.fr

 APRIL Santé Prévoyance

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03

pro.april.fr

S.A.S.U. au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419 Intermédiaire en assurances
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 (www.orias.fr) - Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.
Produit géré par APRIL Santé Prévoyance, co-conçu et assuré par GROUPAMA GAN VIE Société anonyme
au capital de 1 371 100 605 € - RCS Paris 340 427 616 - APE 6511 Z Siège social : 8-10, rue d'Astorg
75383 Paris Cedex 08 - Tél. : 01 44 56 77 77

 april

L'ASSURANCE EN PLUS FACILE